

**Commune de LEZIGNE**  
**Compte rendu de réunion Séance du 14/03/2017**

L'an 2017 et le 14 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

**Présents** : M. LEBRUN Henri, Maire, Mmes : BODY Christelle, LAMBRECHTS Brigitte, LANGLAIS Gisèle, CHIRON Sylvie, MM : CIROT Marc, AILLERIE Patrice, GOURDON Michel, LEMOINE Antony, RAIMBAULT Yohann, RAVET Alexandre

Excusés : Mmes BOULAY Nathalie, BOURDIN Méline pouvoir à LEMOINE Antony, M. MONNIER Sébastien, DOLBEAU Cédric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 11
- Votants : 12

Date de la convocation : 07/02/2017

Date d'affichage : 07/02/2017

Secrétaire de séance : AILLERIE Patrice

---

## **1. Mise à disposition d'agents et recrutement**

### Mise à disposition de Corinne Sorel au SIAEP

*Réf : 01-14/03/17*

Suite à la fin du contrat CAE de Paule Roinsolle le 6 mars 2017 et suite à des problèmes de santé qui l'ont empêché de poursuivre sa mission quelques mois, M. le Maire ainsi que les adjoints ont recruté Corinne Sorel, nouvellement arrivée sur le poste en tant qu'agent d'accueil à la mairie, pour une durée de 14h par semaine.

Monsieur ADRION, président du SIAEP demande s'il est possible que Mme Corinne Sorel, actuellement en poste à la mairie, soit mise à disposition du syndicat d'eau de la région de Durtal pour une durée hebdomadaire de 12 heures à partir du 6 mars 2016 et ce jusqu'au 05 mars 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de CORINNE SOREL pour une durée de 12 heures par semaine à compter du 06 mars 2016. Le syndicat d'eau de la région de Durtal remboursera les traitements (+10% de congés payés) et les charges sociales sur la présentation d'un état récapitulatif et fera l'objet d'un unique remboursement. Le contrat de Mme Sorel sera donc de 26 heures hebdomadaires dont 12h de mise à disposition au syndicat d'eau.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette mise à disposition et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### Mise à disposition du personnel SIVM

*Réf : 02-14/03/17*

Suite à l'arrêt maladie de Christelle DAILLÈRE, M. Guy ADRION, président du SIVM a fait la demande d'une mise à disposition du personnel communal de Lézigné au SIVM à partir du 03/03/2017 à savoir :

- Nicolas LANGEVIN pour le ramassage scolaire et les sorties scolaires
- Priscilla BELLOEIL pour la garderie

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à disposition du personnel communal demandé, Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette mise à disposition.

#### Recrutement de saisonnier :

*Réf : 03-14/03/17*

M. le Maire expose que l'embauche d'un saisonnier ne peut se faire en CAE qu'à la condition d'un contrat de 9 mois minimum. M. le Maire annonce que le coût d'un saisonnier en CAE pendant 9 mois et le coût d'un saisonnier en CDD de 6 mois est presque identique pour la commune.

De ce fait M. le Maire propose que la commune affiche une offre d'emploi pour un CAE du 1/04/2014 au 31/12/2014 et en même temps une offre pour un CDD du 1/04/2017 au 30/09/2017 afin d'avoir le plus de chance de trouver un agent.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette embauche.

### **2. Adhésion CAUE**

*Réf : 04-14/03/17*

Suite à la réception du bulletin d'adhésion de la part du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Monsieur le Maire propose de ne pas adhérer au CAUE pour l'année 2017, du fait que cette structure va bientôt disparaître et que la commune n'a pas un besoin immédiat de ses services.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

### **3. Contrat de ruralité**

Monsieur le Maire présente les fiches projets qui ont été transmises à la CCALS dans le cadre du contrat de ruralité qui constitue des financements de l'Etat selon les projets proposés par les communes.

Les fiches projets envoyées concernent :

- a) Plan guide pour l'aménagement du centre-bourg de Lézigné : 40 000€
- b) Accessibilité de la voirie et des espaces publics : 331 555€
- c) Travaux de mise en sécurité de la RD 135 : 489 953€

Un retour de la CCALS est attendu afin de savoir si les projets seront financés.

#### **4. Amortissements des équipements communaux**

*Réf : 05-14/03/17*

Suite aux échanges avec le percepteur, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, une durée d'amortissements de 10 ans pour les équipements acquis en 2016 à savoir les immobilisations « SALLELOISIRS95 » soit la plonge de la cantine scolaire et « AIRE-JEUX 2016 » soit l'aire de jeux et le terrain multisport du lotissement des Muriers.

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

#### **5. Budget annexe d'assainissement : compte de gestion 2016**

*Réf : 06-14/03/17*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après la présentation du Compte de Gestion du Receveur, par M. LEBRUN, Maire, après avoir vérifié que les résultats 2015 ont bien été repris et après avoir délibéré:

APPROUVE le compte de gestion du receveur 2016 qui fait ressortir les résultats suivants:

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| Section de fonctionnement | - 6 938.81€   |
| Section d'investissement  | - 14 736.12 € |

PRECISE que ce compte de gestion n'appelle pas d'observations particulières.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

#### **6. Budget annexe d'assainissement : compte administratif 2016**

*Réf : 07-14/03/17*

Le Conseil Municipal, après la présentation du Compte administratif, par Madame CHIRON, adjoint, après avoir vérifié que les résultats 2015 ont bien été repris et après avoir délibéré :

APPROUVE le compte administratif 2016 qui fait ressortir les résultats suivants :

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| Section de fonctionnement | - 6 938.81€   |
| Sections d'investissement | - 14 736.12 € |

PRECISE que ce compte administratif n'appelle pas d'observations particulières.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

#### **7. Budget communal : compte de gestion 2016**

*Réf : 08-14/03/17*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après la présentation du Compte de Gestion du Receveur, par M. LEBRUN, Maire, après avoir vérifié que les résultats 2015 ont bien été repris et après avoir délibéré:

APPROUVE le compte de gestion du receveur 2016 qui fait ressortir les résultats suivants:

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 297 872.02 € |
| Section d'investissement  | 37 666.35 €  |

PRECISE que ce compte de gestion n'appelle pas d'observations particulières.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

#### **8. Budget communal : compte administratif 2016**

*Réf : 09-14/03/17*

Le Conseil Municipal, après la présentation du Compte administratif, par Madame CHIRON, adjoint, après avoir vérifié que les résultats 2015 ont bien été repris et après avoir délibéré :

APPROUVE le compte administratif 2016 qui fait ressortir les résultats suivants :

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 297 872.02 € |
| Section d'investissement  | 37 666.35 €  |

PRECISE que ce compte administratif n'appelle pas d'observations particulières.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

### **9. Subvention APE 2017**

*Réf : 10-14/03/17*

M. le Maire expose le fait que le Conseil Municipal a voté une subvention identique à l'an passé pour l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Huillé-Lézigné soit 955€ lors du conseil de janvier 2017.

Selon les calculs, 73 élèves de Lézigné sont présents dans les écoles pour l'année scolaire 2017-2018, en appliquant le tarif de 11,50€ par élève (convenu avec la Mairie de Huillé) cela revient à 839.50€.

M. le Maire propose de maintenir la subvention à 955€ comme votée le 10/01/2017.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

### **10. Orientations PLUi**

M. le Maire explique qu'une réunion avec Guillaume Augereau, Chargé de mission de la CCALS aura lieu LUNDI 20 MARS à 17 heures, avec les adjoints. Cette réunion aura pour objet la révision du PLU de Lézigné et la reconsidération de certains zonages. Notamment, la reconsidération des espaces boisés, la révision des emplacements réservés, la modification de zonages de différents espaces. Toutes les communes situées sur l'ancienne Communauté de Communes du Loir sont concernées par cette démarche. Tous les conseillers sont bienvenus à cette réunion.

### **11. Commissions CCALS**

Chaque conseiller a effectué un compte rendu des commissions auxquelles il a assisté.

Economique : Patrice Aillerie

Assainissement : Patrice Aillerie

Culture : Sylvie Chiron-Pesnel

Finances : Yohann Raimbault

Tourisme : Gisèle Langlais

Actions sociales : Brigitte Lambechts

Enfance/Jeunesse : Alexandre Ravet

Urbanisme : Henri Lebrun

De manière générale, dans toutes les commissions un état des lieux a été effectué et les différents projets ont été exposés afin que tous les acteurs prennent connaissance de ce qui existe sur le territoire.

### **12. Désignation représentant pour le groupe de travail « sentiers de randonnées »**

Dans le cadre de la commission tourisme, un groupe de travail a été envisagé pour travailler sur les sentiers de randonnées (communaux et classés PDIPR). Chaque commune doit présenter un

représentant. Sylvie Chiron-Pesnel se propose comme représentante de Lézigné dans le cadre de ce groupe.

### **13. Retable de l'église**

*Réf : 11-14/03/17*

M. le Maire propose que la rénovation du retable de l'église soit intégrée au budget 2017. Cet investissement aura un coût de 10 000€ maximum et pourra être financé à 50% par le Conseil Départemental, commission Patrimoine. Par ailleurs, une subvention de 15% supplémentaire pourrait être versée par l'Etat dans ce cadre.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Séance levée à 23h15